



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 8-2019 - Renouvellement des horodateurs  
Crédit demandé : CHF 126 000 TTC**

### Commission ad hoc

Présidence : Evelyne Campiche Ruegg

Présents : Mme Simone Collet, M. Daniel Hammer, M. Max Henking, M. Leonardo Kardum,  
M. Pierre-William Loup, Mme Géraldine Padez, M. Marco Torti

Excusée : Mme Eva Reith

La Commission ad hoc s'est réunie le mercredi 28 août 2019, à 18h40 à la Damataire

Ouverture de la séance : 18h45

Clôture de la séance : 19h30

La Municipalité était représentée par M Le Conseiller Municipal Marc Zolliker, accompagné de M Thierry Lassueur, Chef de service à la direction des travaux et des Services industriels. Nous les remercions pour leur présence et la qualité de leurs explications.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc citée en titre s'est réunie le 28 août dernier dans le but de vous présenter un rapport sur le préavis no 08-2019 et de voter ce préavis.

### Présentation du préavis par la Municipalité : Résumé du préavis

Dès 2020 le service de maintenance des horodateurs ne sera plus assuré, d'où la nécessité de les abandonner, après 18 ans de service, fin 2019.

La Ville de Pully a reçu les offres de trois fournisseurs. Le préavis est basé sur l'offre la plus chère, en raison de la loi sur les marchés publics, mais le montant réellement dépensé correspondra à celui de l'offre retenue, qui pourra être inférieur au montant demandé par la Municipalité. Les offres sont en cours d'analyse.

---

Les critères déterminants : Interopérabilité avec d'autres systèmes. Eviter un seul opérateur (marché captif). Permettre le paiement dématérialisé par téléphone portable, aussi avec des cartes de crédit. Ainsi il y aura moins d'horodateurs, entre 10 et 13 (contre 19 actuellement) pas plus de 80 m. pour atteindre un appareil.

### Discussion et questions

En réponse aux questions de plusieurs membres de la commission, M.Lassueur explique qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de ces anciens horodateurs pour la fin de l'année, car en 2020 la maintenance de ces appareils ne sera plus assurée par le fournisseur. La commune a déjà rencontré des problèmes avec le logiciel ces derniers temps.

Avec ces appareils de nouvelle génération, l'utilisateur n'aura plus besoin de faire des allers-retours entre l'appareil et le véhicule, car il ne sera plus nécessaire de mettre le ticket sur le pare-brise. Le système sera mixte : Il devra accepter aussi bien les cartes de crédit que les pièces, pour les utilisateurs qui ne souhaitent pas utiliser de smartphone. En fonction du modèle retenu, l'appareil pourrait également accepter le paiement par Twint ou par d'autres applications sur smartphone. Le système devrait être compatible avec ceux utilisés dans les villes voisines. Actuellement seuls 5% des utilisateurs utilisent un smartphone pour payer leur parking.

Deux commissaires constatent que si le paiement du stationnement par des applications est actuellement encore minoritaire, ces applications ne sont pas moins appelées à se généraliser rapidement. Ils invitent la Municipalité à tenir compte de cette possibilité de paiement lors du choix des horodateurs. certaines applications, dont Paybyphone notamment (<https://www.paybyphone.ch/>) permettent à l'utilisateur de ne payer que les minutes de stationnement réellement effectuées, ce qui présente non seulement un avantage pour l'automobiliste, mais aussi pour les commerçants pulliérens, puisque le stationnement au centre-ville pour une courte durée, le temps d'effectuer ses achats, s'en trouve ainsi facilité.

Une des offres ne propose pas le paiement par cartes de crédit, ce qui pourrait être un critère rédhibitoire. La différence entre les offres va du simple au double. En raison du montant élevé de l'acquisition des horodateurs, la Municipalité a dû passer par les marchés publics en soumettant un appel d'offre.

Les offres seront notées selon les critères

1. 40% Prix
2. 25% Qualité et références
3. 20% réf autres villes
4. 15% maintenance

L'adjudication sera remportée par l'offre qui recevra le plus de points. Inclus le démontage des structures actuelles La commune conservera les mâts. La Municipalité n'est pas en mesure de donner plus de détails sur les offres pour des raisons de confidentialité liée à l'adjudication.

Si le nombre d'appareils est réduit il restera un nombre inchangé (243) de places à inspecter au centre de Pully. Donc pas moins de travail à effectuer pour contrôler toutes ces places !. A la demande d'un commissaire, il est expliqué qu'un contrat d'entretien pour 10 ans serait défavorable financièrement parlant. D'où les projections de budget sur 5 ans. On espère une longévité pour ces nouveaux appareils de plus de 5 ans.

Les tarifs de parage ne seront pas modifiés, en cas de modification, il faut le mentionner sur le règlement municipal qui doit être approuvé par le Conseil d'Etat.

Ce système sera plus flexible, il permettra de limiter certains secteurs, pour éviter les voitures ventouses (par exemple à la gare). Ex 15 min à la BCV, 2h au pré de la Cure, pré des clos.

Les chiffres sur le plan renvoient au nombre de places.

Les commerçants pourraient offrir une partie du temps. Par exemple par la distribution de bons (actuellement à la Clergère les trente premières minutes sont gratuites). Il serait souhaitable que si le temps de parage total n'est pas utilisé, on ne paie pas la totalité

Dans la mesure où le montant demandé par la Municipalité est une enveloppe, celle-ci doit forcément se calquer sur l'offre la plus élevée. Si celle-ci ne devait toutefois pas être retenue au terme de la procédure d'adjudication, ce n'est pas ce montant qui serait dépensé, mais celui, inférieur, de l'offre réellement retenue.

#### Vote de la Commission

La Commission recommande à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis no 08-2019, telles que formulées par la Municipalité.

Pour la Commission



Evelyne Campiche Ruegg, présidente  
Pully, le 17 septembre 2019